

Image not found or type unknown



Quelles incidences sur l'ordre des choses?

Par **louis16**, le **03/10/2014** à **11:22**

bonjour

NOUS SOMMES SUR LE POINT DE NOUS SEPARER. Apres 40 ans de mariage ...JE SERAI TENTER D'ACHETER UN NOUVEAU LOGEMENT PUISQUE NOUS ALLONS DEVOIR VENDRE LA MAISON .Me conseiller vous de divorcer et d'acheter qu'après le divorce , ou acheter maintenant pour partir direct dans ce nouveau logement?9a éviterait de trouver un loyer pour un certain temps et de redemenager. Fiscalement quels sont les incidences des 2 formules

merci à vous par avance